

Pourquoi compter les pêcheurs à pied ?

Les **comptages collectifs nationaux de pêcheurs à pied de loisir réalisés depuis 2012** permettent d'évaluer le nombre de pratiquants et les sites fréquentés. Ils sont également l'occasion de **mobiliser le réseau d'acteurs national** (devenu « Réseau Littorea ») et ainsi **permettre des actions concertées**, de renforcer les liens, d'assurer la diffusion des méthodes et inciter des sites « orphelins » à mettre en place des actions de diagnostics sur leur propre territoire.



Ces opérations ont également vocation à **sensibiliser sur l'importance sociale et économique de cette pratique** et, par le biais de la communication, d'être un moment privilégié pour **diffuser des bonnes pratiques respectueuses des milieux et des autres usages de l'estran**.

Le **17^{ème} comptage collectif** des pêcheurs à pied de loisir, à l'échelle nationale aura lieu **entre le 10 et le 13 août 2025**. Cette opération est coordonnée par le CPIE Marennes-Oléron avec l'appui de l'Office Français de la Biodiversité.

Comment participer ?

Aucune compétence n'est exigée. Muni d'une paire de jumelles, chaque bénévole se voit attribuer une portion du littoral à couvrir. L'heure de comptage est fonction de la marée basse du secteur choisi.

Si vous êtes intéressé pour prendre part à cette opération, **n'hésitez pas à prendre contact avec la**



structure relai du Réseau Littorea, sur votre territoire : <https://www.pecheapied-loisir.fr/le-reseau/>
(les coordonnées des structures s'affichent en cliquant sur le secteur de votre choix).

Un secteur de comptage vous sera alors attribué (au plus pratique pour vous) avec un ou plusieurs sites à compter et la fiche correspondante vous sera envoyée. Cette fiche reprend l'ensemble des informations à collecter ainsi qu'une cartographie du site, de ses limites et des points de comptage.

Le comptage consiste alors au dénombrement exhaustif des pêcheurs à pied récréatifs présents sur le site. Une fois le comptage effectué, il vous faudra faire remonter le jour même vos fiches de comptage vers les relais locaux qui les transmettront au relais national.

Et après ?

Après le comptage une synthèse nationale du comptage sera réalisée et disponible pour l'ensemble des participants (pensez à laisser vos coordonnées si vous désirez recevoir cette synthèse).

Les compte-rendu des précédents comptages nationaux sont disponibles ici (en bas de page) : <https://www.pecheapied-loisir.fr/le-reseau/diagnostics-des-pratiques-des-recoltes-et-frequentation/>

On compte sur vous !

L'équipe du Réseau Littorea

